



# Conditions générales de vente

## NOS CONDITIONS DE VENTES

### Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente définissent les modalités de vente de prestations de formation par Françoise Stowell – English Spirit.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations engagées par Françoise Stowell – English Spirit pour le compte d'un client que ce soit sous la forme de :

- Formations interentreprises : formations standards mises en oeuvre pour plusieurs clients intéressés par le même programme de formation ;
- Formations intra-entreprises : formations spécifiques réalisées pour une seule entreprise ;
- Prestations : accompagnement, certification, préparation au concours...

Toute formation donnera lieu à l'établissement d'une convention écrite entre le stagiaire, l'entreprise et le centre de formation Françoise Stowell – English Spirit et le cas échéant l'organisme financeur ou, entre le stagiaire et Françoise Stowell – English Spirit.

Les formations dispensées entrent dans le cadre de l'article L. 6313-1 et suivants du code du travail.

### Article 2 : Durée - Lieu

La durée de la formation est celle fixée dans la convention conclue entre Françoise Stowell – English Spirit et le client, ou fixée dans le devis ou la fiche d'inscription accepté.

La formation objet de la convention sera réalisée dans les lieux indiqués au contrat. Le règlement intérieur de ce lieu sera alors applicable et tenu à la disposition du client.

### Article 3 : Modalités d'inscription

L'inscription sur EDOF ou devis doit être rempli, signé et retourné à Françoise Stowell – English Spirit – service formation par courrier ou par e-mail ou remis en main propre, à l'adresse indiquée.

La convention de formation est établie par Françoise Stowell – English – service formation après réception du bulletin d'inscription ou du devis, qui doit être obligatoirement signé par le client.

Tous les éléments d'information relatifs aux prérequis, objectifs, moyens et méthodes pédagogiques, au contenu de la formation, à la liste des formateurs avec la mention de leurs titres et qualité, aux horaires, aux modalités d'évaluation de la formation et au règlement intérieur applicable, ainsi que les tarifs applicables sont présentés dans la fiche programme mise en annexe de la convention de formation, ou de la proposition commerciale et/ou du devis.

### Article 4 : Report-annulation

Pour les cours collectifs, le démarrage effectif de l'action de formation peut être reporté pendant un délai de 3 mois ou annulé en cas d'un nombre insuffisant de participants. Françoise Stowell – English Spirit – service formation prévient par écrit le client du report ou de l'annulation au minimum 5 jours avant le démarrage du stage. En cas de report par Françoise Stowell – English Spirit de la formation, les sommes perçues seront reportées sur l'autre session.

Toute annulation d'inscription du fait du client doit être signalée par écrit à Françoise Stowell – English Spirit – service formation.

### Article 5 : Délai de rétractation



Les clients personnes physiques ayant conclu directement une convention avec Françoise Stowell – English Spirit – service formation peuvent se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception dans le délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, sauf service totalement réalisé avant la fin de ce délai. Pour les formations CPF, la réglementation est celle prévue dans les conditions de formations régies par moncompteformation.

Les clients personnes physiques ayant conclu directement une convention à distance ou hors établissement avec Françoise Stowell – English Spirit disposent d'un délai de 14 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter dans les mêmes formes, sauf service totalement réalisé avant la fin de ce délai. Un formulaire type de rétractation est annexé aux présentes conditions générales.

#### Article 6 : Dédommagement

En cas d'annulation par le client dans les 15 jours précédant le début de la formation, le service formation se réserve le droit de retenir, à titre de dédommagement, 30% du montant des droits d'inscription pour couvrir ses frais administratifs. En cas d'annulation par le client plus de 15 jours avant le début de la formation, ou en cas d'annulation par le centre de formation, les versements déjà effectués seront intégralement restitués ou pourront être reportés sur un autre stage.

En cas d'interruption du stage en cours de formation, le client ne payera que les sommes liées à la formation réellement dispensée au jour de l'interruption.

#### Article 7 : Prix - Paiement

Le prix de la formation est fixé dans le bulletin d'inscription et/ou sur [Moncompteformation.gouv.fr](http://Moncompteformation.gouv.fr)  
Ce prix comprend la formation et le support pédagogique.

Les frais de repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

S'agissant des formations, tous les prix sont nets de TVA.

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il appartient également au client de l'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription. Dans le cas d'une prise en charge partielle, l'entreprise s'acquittera de la différence et dans le cas de non prise en charge, elle s'acquittera du paiement total. Le paiement du solde du prix a lieu à réception de la facture, par chèque, par virement, ou en espèces. Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues pour toute somme non payée par le client à son échéance. Le taux de pénalité est de trois fois le taux d'intérêt légal. En outre une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est due, en application de l'article D441-5 du code de commerce.

Le paiement de la formation sera effectué par chèque à l'ordre de Françoise Stowell ou par virement sur le compte de cette dernière ou en espèces dans les trente jours à compter de la date d'émission de la facture.

#### Article 8 : Attestation – Règlement

Un exemplaire du règlement intérieur applicable à la formation sera remis aux stagiaires qui devront en prendre connaissance et s'y conformer.

A chaque séance, le stagiaire devra obligatoirement signer la feuille de présence.

Pour les formations en tout ou partie réalisée à distance, un suivi des temps de connexion est réalisé pour chaque stagiaire et fait l'objet d'un état individuel donnant lieu à une attestation indiquant la totalité des heures réalisées par stagiaire.



Une attestation de présence sera adressée au client en fin de stage avec un exemplaire à remettre au stagiaire (ou directement au stagiaire pour les inscriptions à titre individuel).

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

#### Article 9 : Données personnelles

Les données à caractère personnel et informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé pour assurer la gestion administrative et pédagogique des formations et établir des statistiques et sont conservées pendant une durée conforme aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment l'instruction DPACI/RES/2005/017 du 26 décembre 2005 pour les archives de Françoise Stowell – English Spirit . Elles peuvent être communiquées à l'extérieur pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires ou contractuelles dans le cadre du dispositif : organismes institutionnels, prestataires techniques ou financeurs des formations, exclusivement dans le cadre de leurs attributions respectives.

Sauf opposition de votre part, elles pourront être utilisées pour vous communiquer des informations sur les événements, les activités et les services de Françoise Stowell – English Spirit.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement général sur la protection des données (RGPD) et à mettre en oeuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que leurs traitements répondent aux exigences du règlement et garantissent la protection des droits des personnes concernées.

Conformément à la réglementation en vigueur, le client bénéficie d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui le concernent. Il peut également s'opposer ou obtenir la limitation des traitements, l'effacement des données le concernant ou encore introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle telle que la CNIL.

Pour toute information ou exercice de ces droits, le client peut contacter Françoise Stowell – English Spirit par courrier à l'adresse suivante: English Spirit 21 rue des Fossés 43200 Yssingaux ou par mail : [francoise.stowell@englishspirit.fr](mailto:francoise.stowell@englishspirit.fr)

#### Article 10 – Propriété intellectuelle

Le service formation Françoise Stowell – English Spirit assume la responsabilité pédagogique de la formation : le choix des méthodes, le contrôle des connaissances, la délivrance des attestations individuelles en fin de cycle.

Chaque partie s'engage à considérer toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques qui lui seront remises par l'autre partie comme étant sa propriété industrielle et/ou intellectuelle.

Ces informations ne peuvent être transmises à des tiers sans l'autorisation écrite de leur auteur.

#### Article 11 : Archivage – Preuve

Françoise Stowell – English Spirit archivera les factures, conventions... sur des supports fidèles et durables constituant des copies fidèles.

Ils seront considérés comme des éléments de preuve des transactions intervenues entre les parties.

#### Article 12 : Protection de la dénomination Françoise Stowell – English Spirit

La dénomination Françoise Stowell – English Spirit et le logo sont des signes protégés à titre de marque.



Le client s'interdit donc tout usage de ces éléments sans autorisation préalable écrite et expresse de Françoise Stowell – English Spirit.

#### Article 13 : Assurances

Chaque partie doit être en mesure de justifier qu'elle est couverte par un contrat d'assurance au titre de sa responsabilité civile et professionnelle, en cas de dommage occasionné lors de l'exécution de la prestation.

Chaque partie devra fournir à l'autre partie, si elle lui en fait la demande, l'attestation de ses assureurs, précisant le montant des garanties et le justificatif du paiement des primes.

#### Article 14 – Force majeure

Françoise Stowell – English Spirit suspendra ses obligations en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.

Françoise Stowell – English Spirit avisera le client de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les meilleurs délais à compter de la date de survenance de l'évènement.

Les parties se mettront d'accord sur les conséquences de cet évènement quant aux obligations respectives de chacun.

#### Article 15 – Litiges :

De manière générale, en cas de différend, le règlement amiable sera privilégié.

Faute d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du lieu du siège social de Françoise Stowell – English Spirit.

Le cas échéant, dans l'hypothèse où le client agirait en tant que consommateur (non professionnel), conformément au code de la consommation, les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation de la convention pourront être soumis au médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à ce professionnel. Les parties au contrat restent cependant libres d'accepter ou de refuser ce recours.

La solution qui sera proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat.

Le recours au médiateur de la consommation ne pourra cependant être envisagé :

- qu'après avoir tenté une résolution amiable du différend par une réclamation écrite adressée à Françoise Stowell – English Spirit,
- si la demande est manifestement infondée ou abusive,
- lorsque le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou un tribunal,
- lorsque le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de Françoise Stowell – English Spirit, lorsque le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

#### ***PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP :***

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de son engagement éthique et responsable, Françoise Stowell – English Spirit étudie toutes les situations de handicap particulières. Les personnes souhaitant s'inscrire doivent nous consulter afin que nous facilitions et que nous adaptions leur participation.